



## Demande générale de remboursement de la TPS/TVH

Utilisez ce formulaire pour demander un remboursement de la TPS/TVH pour un des motifs énumérés à la partie B ci-dessous. Afin de déterminer le code de motif approprié pour votre demande de remboursement et afin d'obtenir des instructions détaillées sur la façon de la remplir, consultez le guide RC4033, Demande générale de remboursement de la TPS/TVH, ou allez à [canada.ca/tps-tvh](http://canada.ca/tps-tvh).

**Remarque**

**N'utilisez pas** ce formulaire si vous êtes une institution financière désignée particulière (IFDP) aux fins de la TVQ ou si vous êtes une IFDP aux fins de la TPS/TVH et que vous voulez demander un remboursement pour la TVQ. Utilisez plutôt le formulaire RC7289, Demande générale de remboursement de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) et de la taxe de vente du Québec (TVQ) pour les institutions financières désignées particulières. Pour en savoir plus et pour connaître la définition d'une IFDP aux fins de la TPS/TVH ou de la TVQ, allez à [canada.ca/tps-tvh-institutions-financieres](http://canada.ca/tps-tvh-institutions-financieres).

**Veillez écrire en lettres moulées.**

<b>Partie A – Identification du demandeur</b>																	
Nom de famille du demandeur (particuliers seulement) ou nom de l'entreprise ou de l'organisme (incluez le nom commercial, s'il y a lieu)			Numéro d'assurance sociale (NAS) (s'il y a lieu)														
Prénom et initiale(s) du demandeur (particuliers seulement)			Numéro d'entreprise (s'il y a lieu)														
Adresse postale (app – n° et rue, CP, RR)				Ville													
Province/territoire/État	Code postal ou zip	Pays		Numéro de téléphone	Poste												
Adresse de l'entreprise (si elle diffère de l'adresse postale) (app – n° et rue, CP, RR)																	
Ville		Province/territoire/État		Code postal ou zip													
Cette demande modifie-t-elle une demande précédente? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			Langue de correspondance : <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais														
Période visée : Du <table style="display: inline-table; border: none;"><tr><td style="width: 20px; border-bottom: 1px solid black;"></td><td style="width: 20px; border-bottom: 1px solid black;"></td><td style="width: 20px; border-bottom: 1px solid black;"></td><td style="width: 20px; border-bottom: 1px solid black;"></td><td style="width: 20px; border-bottom: 1px solid black;"></td><td style="width: 20px; border-bottom: 1px solid black;"></td></tr></table> Année Mois Jour au <table style="display: inline-table; border: none;"><tr><td style="width: 20px; border-bottom: 1px solid black;"></td><td style="width: 20px; border-bottom: 1px solid black;"></td><td style="width: 20px; border-bottom: 1px solid black;"></td><td style="width: 20px; border-bottom: 1px solid black;"></td><td style="width: 20px; border-bottom: 1px solid black;"></td><td style="width: 20px; border-bottom: 1px solid black;"></td></tr></table> Année Mois Jour																	
<b>Partie B – Motif de la demande de remboursement</b> (toutes les références législatives dans cette section visent la Loi sur la taxe d'accise)																	
Cochez la case appropriée pour indiquer le motif de cette demande. Cochez <b>une</b> case seulement. Remplissez un formulaire distinct pour chaque motif de remboursement demandé. Pour obtenir des détails et connaître les documents que vous devez joindre à cette demande, consultez le guide RC4033, Demande générale de remboursement de la TPS/TVH.																	
Code	Motif		Code	Motif													
<input type="checkbox"/> 1A	Montants payés par erreur pour l'achat ou la livraison de biens et services dans une réserve		<input type="checkbox"/> 12	Produits importés à un endroit situé dans une province non participante, ou importés à un endroit situé dans une province participante avec un taux inférieur de TVH (article 261.2)													
<input type="checkbox"/> 1C	Montants payés par erreur (paragraphe 261(1))		<input type="checkbox"/> 13	Biens meubles incorporels ou services acquis dans une province participante (article 261.3)													
<input type="checkbox"/> 4	Produits commerciaux et oeuvres artistiques exportés par un non-résident (paragraphe 252(1) et 252(2))		<input type="checkbox"/> 16	Remboursement provincial au point de vente pour les articles admissibles													
<input type="checkbox"/> 5	Régime d'aide juridique (paragraphe 258(2))		<input type="checkbox"/> 20	Décret de remise (pour en savoir plus sur ce motif, consultez le guide RC4033)													
<input type="checkbox"/> 7	Vente taxable d'un immeuble par un non-inscrit (paragraphe 257(1)) ou d'une immobilisation (bien meuble) par une municipalité ou une municipalité désignée qui n'est pas un inscrit (paragraphe 257.1(1))		<input type="checkbox"/> 23	Allègement au point de vente pour les Premières Nations de l'Ontario (crédité par un fournisseur)													
<input type="checkbox"/> 8	Bande indienne, conseil de tribu ou entité mandatée par une bande		<input type="checkbox"/> 24	Coquelicots et couronnes (paragraphe 259.2(2))													
<input type="checkbox"/> 9	Fonds de terre loué à titre résidentiel (paragraphe 256.1(1))		<input type="checkbox"/> 25	Remboursement prévu pour certains régimes de placement et fonds réservés d'assureur (paragraphe 261.31(2))													
<input type="checkbox"/> 10	Non-résident non-inscrit acquéreur d'une fourniture taxable d'un service d'installation – remboursement payé ou crédité par le fournisseur inscrit (paragraphe 252.41(2))		<input type="checkbox"/> 26	Choix fait par le fonds réservé et l'assureur (paragraphe 261.31(3))													
<input type="checkbox"/> 11	Non-résident non-inscrit acquéreur d'une fourniture taxable d'un service d'installation – remboursement non payé ou crédité par le fournisseur (paragraphe 252.41(1))																
<b>POUR USAGE INTERNE</b>																	
IC	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>												
NC	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>												

<b>Partie C – Remboursement demandé</b>					
<b>Section 1 – Calcul de remboursement (Ne remplissez pas cette section pour le code de motif 23.)</b>					
Remplissez la partie F à la page suivante (s'il y a lieu) avant de remplir cette section.					
<b>Montant de la TPS/TVH</b> (Ce montant peut être le montant réel de la TPS/TVH payée ou le montant calculé de la TPS/TVH en fonction du code de motif. Pour en savoir plus, consultez le guide RC4033.)					\$
Si vous êtes un inscrit à la TPS/TVH, avez-vous inscrit le montant du remboursement demandé à la <b>ligne 111</b> de votre déclaration de la TPS/TVH?					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si <b>oui</b> , inscrivez la période de déclaration de cette déclaration de la TPS/TVH.					
Du		Année	Mois	Jour	au
<b>Section 2 – Allègement au point de vente pour les Premières Nations de l'Ontario (Remplissez cette section pour le code de motif 23 seulement.)</b>					
Si vous êtes un inscrit à la TPS/TVH, vous pouvez produire vos demandes de remboursement de l'allègement au point de vente pour les Premières Nations de l'Ontario en ligne avec vos déclarations de la TPS/TVH en utilisant IMPÔTNET TPS/TVH. Pour en savoir plus, allez à <a href="http://canada.ca/impotnet-tps-tvh">canada.ca/impotnet-tps-tvh</a> .					
<b>Montant total de la partie provinciale de la TVH demandé pour l'allègement au point de vente pour les Premières Nations de l'Ontario crédité sur vos fournitures de biens ou services admissibles effectuées hors réserve.</b>					\$
Inscrivez la période de déclaration de la déclaration de la TPS/TVH dans laquelle vous avez inclus ce montant et assurez-vous qu'il soit inscrit à la <b>ligne 111</b> de la déclaration.					
Du		Année	Mois	Jour	au
<b>Partie D – Adresse du tiers (Ne remplissez pas cette partie pour les codes de motif 10, 23 et 26.)</b>					
Remplissez cette partie <b>seulement si</b> un tiers produit cette demande de remboursement pour le compte du demandeur et que le <b>demandeur</b> a déjà signé et nous a envoyé le formulaire GST507, Autorisation d'un tiers et annulation de l'autorisation d'un tiers aux fins des remboursements de TPS/TVH, ou si le tiers remplit et joint le formulaire GST507 à cette demande. Le tiers peut ainsi, selon le cas :					
<ul style="list-style-type: none"> <li>signer et produire la demande de remboursement pour le compte du demandeur <b>et</b> recevoir le chèque de remboursement (établi à l'ordre du demandeur);</li> <li>produire la demande de remboursement signée par le demandeur <b>et</b> recevoir le chèque de remboursement (établi à l'ordre du demandeur).</li> </ul>					
<b>Le fait de remplir la partie D ne constitue pas une autorisation d'un tiers à représenter le demandeur.</b> Les renseignements concernant le tiers indiqués dans cette partie doivent correspondre aux renseignements que le demandeur a indiqués sur le formulaire GST507.					
Le formulaire GST507, Autorisation d'un tiers et annulation de l'autorisation d'un tiers aux fins des remboursements de TPS/TVH					<input type="checkbox"/> est joint à cette demande <input type="checkbox"/> a déjà été présenté
a/s de Nom du tiers					
Adresse postale (app – n° et rue, CP, RR)					Ville
Province/territoire/État	Code postal ou zip	Pays		Numéro de téléphone	Poste
<b>Partie E – Attestation</b>					
J'atteste que :					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les renseignements fournis dans cette demande et dans tout autre document ou supplément joint sont, à ma connaissance, exacts et complets.</li> <li>Les montants demandés comme remboursement n'ont pas déjà été remboursés, crédités ou versés au demandeur identifié à la partie A et n'ont pas déjà été demandés comme crédits de taxe sur les intrants dans la déclaration de la TPS/TVH du demandeur.</li> <li>Le demandeur n'a pas le droit de demander les montants comme crédit de taxe sur les intrants ou d'obtenir autrement un remboursement ou une remise des montants.</li> <li>Le demandeur n'a pas reçu de note de crédit, ni émis de note de débit pour un remboursement, un ajustement ou un crédit pour tout montant demandé dans cette demande de remboursement.</li> <li>Je comprends que cette demande de remboursement peut faire l'objet d'une vérification.</li> <li>Je suis tenu de conserver les documents originaux et tout livre comptable et facture qui se rapportent à ce remboursement, pendant six ans, car ce remboursement peut faire l'objet d'une nouvelle vérification plus tard.</li> <li>Je comprends que les reçus et les documents justificatifs soumis avec cette demande de remboursement ne me seront pas retournés.</li> </ul>					
Nom (en lettres moulées)				Titre	
Signature du demandeur ou du représentant autorisé du demandeur				Année	Mois
				Jour	

**Partie F – Détails de la demande de remboursement (Ne remplissez pas cette partie pour les codes de motif 9 et 23.)**

Pour appuyer votre demande, joignez tous les documents et les renseignements requis, tel qu'indiqué dans le guide RC4033. Si l'espace ci-dessous n'est pas suffisant pour énumérer tous les détails, utilisez le formulaire GST288, Supplément aux formulaires GST189 et GST498.

**Montant de la TPS/TVH** (Ce montant peut être le montant réel de la TPS/TVH payée ou le montant calculé de la TPS/TVH en fonction du code de motif. Pour en savoir plus, consultez le guide RC4033.)

Date	N° de la facture ou de la déclaration d'importation	Nom du fournisseur	Brève description des achats. Pour les achats de véhicules, inscrivez le numéro d'identification du véhicule au complet.	TPS/TVH
1				
2				+
3				+
4				+
5				+
<b>Total</b> (reportez ce montant à la Partie C – Remboursement demandé)				=

**Partie G – Renseignements généraux au sujet du fournisseur inscrit OU choix de l'assureur**

À remplir par le fournisseur inscrit ou par l'assureur si le code de motif 10 ou 26 est inscrit à la partie B.

Nom du fournisseur inscrit ou de l'assureur	Numéro d'entreprise
---	---------------------

Adresse postale (app – n° et rue, CP, RR)	Ville
---	-------

Province/territoire/État	Code postal ou zip	Pays	Numéro de téléphone	Poste
--------------------------	--------------------	------	---------------------	-------

Avez-vous payé ou crédité le remboursement au demandeur?  Oui  Non

Si **oui**, inscrivez la période de déclaration de la déclaration de la TPS/TVH dans laquelle vous avez fait un redressement (**ligne 107**). Joignez cette demande à la déclaration. Si vous devez produire votre déclaration de la TPS/TVH en ligne, cette demande doit être envoyée par la poste au Centre fiscal de l'Île-du-Prince-Édouard.

Du \_\_\_\_\_ Année \_\_\_\_\_ Mois \_\_\_\_\_ Jour \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ Année \_\_\_\_\_ Mois \_\_\_\_\_ Jour \_\_\_\_\_

Signature du représentant autorisé du fournisseur inscrit ou de l'assureur	Nom (en lettres moulées)	Année	Mois	Jour
--	--------------------------	-------	------	------

**Partie H – Demande de dépôt direct (Ne remplissez pas cette partie pour les codes de motif 10, 23 et 26.)**

En remplissant cette partie, le demandeur identifié à la partie A demande et autorise que le ministre du Revenu national dépose directement dans le compte d'une institution financière canadienne les montants payables au titulaire du compte selon la partie IX de la Loi sur la taxe d'accise. Si les renseignements relatifs au dépôt direct sont inscrits, un propriétaire, un associé d'une société de personnes, un directeur de société, un administrateur de société, un agent d'un organisme à but non lucratif, un fiduciaire d'une succession ou un particulier ayant une délégation de pouvoir **doit** signer la partie E. Un représentant autorisé **ne peut pas** signer ce formulaire à moins que que celui-ci n'ait une **délégation de pouvoir**.

Fournissez les renseignements demandés ci-dessous ou joignez un chèque en blanc portant la mention « annulé » sur le côté recto.

Numéro de succursale	Numéro de l'institution	Numéro de compte
_____	_____	_____

Nom du titulaire du compte (en lettres moulées)

Les renseignements personnels, y compris le numéro d'assurance social (NAS) comme identificateur personnel, sont recueillis selon la Loi sur la taxe d'accise afin d'administrer la taxe, les remboursements et les choix. Le NAS est recueilli en vertu de la partie IX de la Loi sur la taxe d'accise. Les renseignements peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'exécution de la Loi telle que la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels par l'institution. Consultez le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 241 à [canada.ca/arc-info-source](http://canada.ca/arc-info-source).

## Renseignements généraux

### Comment remplir la demande de remboursement?

Vous devez remplir les parties A, B, E et H (s'il y a lieu) de ce formulaire ainsi que la section applicable de la partie C. Dans certains cas, vous devez également remplir la partie F.

#### Remarques

**Ne remplissez pas** la section 1 de la partie C si vous demandez un remboursement selon le code de motif 23. Remplissez plutôt la section 2 de la partie C.

**Ne remplissez pas** la partie F si vous demandez un remboursement selon le code de motif 9 ou 23.

Remplissez la partie D **seulement** si vous envoyez, ou que vous avez déjà envoyé, le formulaire GST507, Autorisation d'un tiers et annulation de l'autorisation d'un tiers aux fins des remboursements de TPS/TVH.

#### Remarque

**Ne remplissez pas** la partie D si vous demandez un remboursement selon le code de motif 10, 23 ou 26.

La partie G s'applique aux codes de motif 10 et 26 **seulement** et est remplie par le fournisseur inscrit ou l'assureur.

#### Remarque

Si vous demandez un remboursement pour plus d'un motif, vous devez produire un formulaire distinct pour chaque motif.

### Changement d'adresse

Vous **ne pouvez pas** utiliser ce formulaire pour demander un changement d'adresse. Les demandes écrites de changement d'adresse doivent contenir suffisamment de renseignements et être signées par un propriétaire ou une personne possédant une autorisation appropriée répertorié dans votre dossier. S'il n'a pas de propriétaire ni de une personne possédant une autorisation appropriée au dossier, vous devez en ajouter une avant d'effectuer un changement d'adresse.

### Où dois-je envoyer ma demande de remboursement?

#### Codes de motif 1A et 8

Si vous êtes un Indien inscrit, une bande indienne ou un conseil de bande indienne qui a une adresse en Ontario et que vous ne produisez pas une déclaration de la TPS/TVH, remplissez et envoyez cette demande de remboursement à l'adresse suivante :

**Centre fiscal de Sudbury**  
1050, avenue Notre Dame  
Sudbury ON P3A 5C1

Sinon, pour toutes les autres adresses, remplissez et envoyez cette demande de remboursement à l'adresse suivante :

**Centre fiscal de l'Île-du-Prince-Édouard**  
275, chemin Pope  
Summerside PE C1N 6A2

#### Codes de motifs 10 et 26

**Ne nous envoyez pas** votre demande de remboursement si vous demandez un remboursement selon le **code de motif 10 ou 26**. Vous devez plutôt remplir et remettre cette demande au fournisseur inscrit à la TPS/TVH ou à l'assureur qui vous a payé ou crédité le remboursement.

Le fournisseur inscrit ou l'assureur doit remplir la partie G et joindre la demande de remboursement à sa déclaration de la TPS/TVH pour la période de déclaration au cours de laquelle le remboursement vous a été payé ou crédité. S'ils remplissent leur déclaration de la TPS/TVH en ligne, ils doivent envoyer cette demande de remboursement dûment remplie à l'adresse suivante :

**Centre fiscal de l'Île-du-Prince-Édouard**  
275, chemin Pope  
Summerside PE C1N 6A2

#### Code de motif 23

Si vous produisez votre déclaration de la TPS/TVH en ligne, vous pouvez également produire votre demande de remboursement en ligne en utilisant IMPÔTNET TPS/TVH (pour le code de motif 23 seulement), ou en utilisant l'option « Produire une déclaration » dans Mon dossier d'entreprise. Pour en savoir plus, allez à [canada.ca/impotnet-tps-tvh](http://canada.ca/impotnet-tps-tvh) ou à [canada.ca/mon-dossier-entreprise-arc](http://canada.ca/mon-dossier-entreprise-arc).

Si vous produisez une déclaration de la TPS/TVH sur papier, remplissez et envoyez cette demande de remboursement avec votre déclaration.

Sinon, remplissez et envoyez cette demande de remboursement à l'adresse suivante :

**Centre fiscal de Sudbury**  
1050, avenue Notre Dame  
Sudbury ON P3A 5C1

Si vous produisez votre déclaration de la TPS/TVH en ligne auprès de Revenu Québec, remplissez et envoyez votre demande de remboursement à l'adresse suivante :

**Centre fiscal de l'Île-du-Prince-Édouard**  
275, chemin Pope  
Summerside PE C1N 6A2

#### Tous les autres codes de motif

Si vous demandez un remboursement pour tout autre code de motif et que vous produisez votre déclaration de la TPS/TVH sur papier et demandez un remboursement à la ligne 111, remplissez et envoyez cette demande de remboursement avec votre déclaration, à l'adresse indiquée dans votre déclaration de la TPS/TVH. Sinon, remplissez et envoyez cette demande de remboursement à l'adresse suivante :

**Centre fiscal de l'Île-du-Prince-Édouard**  
275, chemin Pope  
Summerside PE C1N 6A2

#### Avez-vous besoin d'aide?

Si vous voulez plus de renseignements sur la façon de remplir cette demande, consultez le guide RC4033, Demande générale de remboursement de la TPS/TVH, allez à [canada.ca/tps-tvh](http://canada.ca/tps-tvh) ou composez le **1-800-959-7775**.